

Politiques inclusives et réalités vécues : une analyse sociologique de l'expérience des étudiants aveugles à besoins spécifiques dans l'enseignement supérieur marocain

Inclusive Policies and Lived Realities: A Sociological Analysis of the Experience of Blind Students with Special Needs in Moroccan Higher Education.

Auteur 1 : EL KHAYARI Hamza.

Auteur 2 : MOUNDIB Abdelrhani.

Auteur 3 : ZOUITNI Khadija.

EL KHAYARI Hamza, Doctorant

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat

Université Mohammed V de Rabat

Centre d'étude doctorale : Homme et Espace dans le Monde Méditerranéen

Formation doctorale : Mutations Sociales et Développement Local.

MOUNDIB Abdelrhani, Pr

Université Mohammed V de Rabat

ZOUITNI Khadija, Pr

Université Mohammed V de Rabat

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : EL KHAYARI .H, MOUNDIB .A & ZOUITNI .Kh (2025)« Politiques inclusives et réalités vécues : une analyse sociologique de l'expérience des étudiants aveugles à besoins spécifiques dans l'enseignement supérieur marocain », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 31 » pp: 0026 – 0053.



DOI : 10.5281/zenodo.16310831
Copyright © 2025 – ASJ



Résumé :

L'inclusion des personnes handicapées dans l'enseignement supérieur marocain demeure limitée, malgré les réformes. Cette étude analyse les parcours d'étudiants aveugles à besoins spécifiques, en abordant les enjeux politiques, sociaux et pédagogiques. Malgré les avancées législatives, l'université peine à garantir une inclusion effective. Les étudiants rencontrent de nombreux obstacles : accessibilité limitée, supports pédagogiques inadaptés, absence d'accompagnement spécialisé et manque de sensibilisation des enseignants. Ces lacunes alimentent un sentiment de marginalisation. Pourtant, ces étudiants déploient des stratégies d'adaptation, renforcées par le soutien familial ou associatif, et affirment leur autonomie. L'analyse s'appuie sur une enquête qualitative menée auprès de 40 étudiants aveugles, 15 acteurs associatifs et 2 responsables universitaires dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Parmi ces échanges, dix témoignages d'étudiants ont été choisis pour une analyse approfondie, en raison de la variété de leurs parcours et de la richesse de leurs expériences. Les résultats révèlent une inclusion encore fragile, asymétrique et largement tributaire de l'engagement personnel de quelques acteurs sensibilisés, plutôt que d'une politique institutionnelle cohérente et équitable. L'étude plaide pour une inclusion fondée non sur la compensation, mais sur une transformation structurelle du système universitaire.

Mots-clés: inclusion universitaire-handicap visuel-étudiants à besoins spécifiques-vulnérabilité étudiante-politiques éducatives inclusives

Abstract:

The inclusion of persons with disabilities in Moroccan higher education remains limited, despite recent reforms. This study analyzes the educational trajectories of blind students with specific needs, exploring the political, social, and pedagogical challenges they face. Despite legislative progress, universities continue to struggle to ensure effective inclusion. Students encounter numerous barriers, including limited accessibility, inadequate learning materials, lack of specialized support, and insufficient awareness among teaching staff. These shortcomings contribute to a persistent sense of marginalization.

Nevertheless, these students develop various coping strategies, often supported by their families or disability-focused associations, and assert their autonomy in navigating academic life. The analysis is based on a qualitative study conducted with 40 blind students, 15 representatives of disability-focused organizations, and 2 university administrators in the Rabat-Salé-Kénitra region. Ten students testimonies were selected for in-depth analysis due to the diversity of their educational trajectories and the richness of their experiences. The findings reveal that inclusion remains fragile, uneven, and largely dependent on the individual commitment of a few sensitized actors, rather than on a coherent and equitable institutional policy. This study advocates for an approach to inclusion that moves beyond compensatory measures and calls for a structural transformation of the university system.

Keywords: university inclusion- visual impairment- students with special needs- student vulnerability- inclusive education policies

Introduction

L'inclusion des personnes en situation de handicap constitue un enjeu majeur pour les sociétés contemporaines, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur. Dans un contexte de globalisation des droits humains et de démocratisation de l'accès à l'éducation, le Maroc s'est engagé dans plusieurs réformes visant à garantir l'égalité des chances pour les personnes à besoins spécifiques. Toutefois, malgré ces avancées normatives, de nombreuses barrières structurelles, institutionnelles et sociales continuent de freiner la pleine participation de ces individus à la vie académique et citoyenne. Parmi les publics les plus vulnérables figurent les étudiants en situation de handicap visuel, dont les parcours universitaires restent marqués par de nombreux obstacles systémiques : accessibilité réduite des infrastructures, inadéquation des ressources pédagogiques, faible sensibilisation des enseignants, et rareté des dispositifs technologiques inclusifs. Cette recherche porte spécifiquement sur les réalités vécues par les étudiants aveugles à besoins spécifiques dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, en interrogeant les conditions concrètes de leur inclusion universitaire. L'objectif principal de cette étude est d'analyser les dynamiques d'inclusion et d'autonomisation de ces étudiants à travers une approche sociologique critique. Il s'agit d'examiner dans quelle mesure les politiques publiques, les dispositifs universitaires et les mécanismes de protection sociale contribuent ou non à soutenir leur intégration académique, sociale et économique. La recherche vise également à mettre en lumière les discriminations persistantes, les formes d'invisibilisation institutionnelle et les stratégies de résilience mobilisées par les étudiants pour surmonter les inégalités. Pour répondre à cette problématique, nous avons adopté une méthodologie qualitative fondée sur des entretiens semi-directifs menés auprès de 40 étudiants aveugles, 15 acteurs associatifs et 2 responsables universitaires. Parmi ces entretiens, 10 récits étudiants ont été retenus pour une analyse approfondie, en raison de la diversité des profils, des parcours et des stratégies développées face aux difficultés rencontrées. Ce matériau empirique permet de rendre compte à la fois des tensions systémiques et des logiques subjectives d'émancipation, cette situation soulève une série de questionnements majeurs :

Comment les politiques publiques, les dispositifs universitaires et les dynamiques sociales interagissent-ils pour soutenir ou au contraire entraver les parcours universitaires des étudiants aveugles au Maroc ? Dans quelle mesure les mécanismes actuels de protection sociale, d'autonomisation et d'inclusion parviennent-ils à répondre aux besoins spécifiques de cette population ? Et quels ajustements institutionnels seraient nécessaires pour surmonter les obstacles structurels persistants ? Pour répondre à la problématique de cette recherche, nous

avons adopté une approche qualitative, reposant principalement sur des entretiens semi-directifs menés auprès d'étudiants aveugles à besoins spécifiques. Cette méthode vise à recueillir des récits d'expérience, à explorer les perceptions subjectives, et à comprendre les dynamiques d'inclusion vécues dans le contexte universitaire marocain. L'article est structuré en trois grandes parties complémentaires, permettant une approche progressive et approfondie de la problématique de l'inclusion des étudiants aveugles à besoins spécifiques dans l'enseignement supérieur marocain. La première partie s'attache à poser les fondements théoriques et conceptuels de l'étude. Elle explore les notions de vulnérabilité, d'autonomie, de handicap et de justice sociale, en les replaçant dans le contexte éducatif et sociopolitique du Maroc. Cette section met en lumière les tensions qui traversent le système éducatif marocain, partagé entre des normes héritées et une volonté d'ouverture à la diversité. La deuxième partie est consacrée à l'analyse des politiques publiques d'inclusion. Elle met en évidence les écarts persistants entre les engagements juridiques, tels que ceux portés par la loi-cadre 97.13¹, et leur application effective sur le terrain. Cette section souligne les limites structurelles qui freinent l'inclusion réelle : coordination institutionnelle déficiente, moyens humains et matériels insuffisants, et faible enracinement d'une culture inclusive dans les universités. La troisième partie repose sur une enquête de terrain menée auprès d'étudiants aveugles, d'acteurs associatifs et de responsables universitaires. Les témoignages recueillis révèlent les réalités vécues de l'inclusion : entre stratégies de résilience, épuisement moral, et invisibilisation institutionnelle. Cette section donne une voix directe aux principaux concernés et montre que, malgré leur force d'adaptation, ces étudiants restent confrontés à un environnement académique encore largement excluant. Cette recherche mobilise un ensemble de notions clés telles que l'inclusion universitaire, le handicap visuel, les étudiants à besoins spécifiques, la vulnérabilité étudiante et les politiques éducatives inclusives qui seront éclairées dans le cadre théorique afin de poser les fondements conceptuels de l'analyse.

1. Cadre théorique et conceptuel de l'inclusion des étudiants à besoins spécifiques dans l'enseignement supérieur au Maroc

1.1. Clarification conceptuelle des notions clés

Pour comprendre les enjeux relatifs à l'expérience universitaire des étudiants aveugles à besoins spécifiques, il est essentiel d'opérer une clarification rigoureuse des notions clés mobilisées

¹ Projet de loi-cadre n° 97-13 relatif à la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap qui se compose de plusieurs dispositions permettant aux personnes en situation de handicap l'accès à leurs droits fondamentaux dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la prévention, de la protection médicale, de la formation, de l'insertion professionnelle, des accessibilités et en facilitant leur participation aux activités sportives, culturelles et récréatives.

dans cette recherche. Cinq concepts fondamentaux structurent notre analyse : l'inclusion universitaire, le handicap visuel, les étudiants à besoins spécifiques, la vulnérabilité étudiante et les politiques éducatives inclusives.

L'inclusion universitaire se réfère à un ensemble de principes, pratiques et politiques visant à garantir l'égalité d'accès, de participation et de réussite pour tous les étudiants, quelles que soient leurs caractéristiques personnelles, sociales ou fonctionnelles. Elle requiert une transformation profonde des institutions d'enseignement supérieur, fondée sur l'accessibilité universelle, la non discrimination, et la reconnaissance de la diversité comme une richesse collective.

L'handicap selon la déclaration des droits des personnes handicapées des nations unies de 1975, le terme « handicapé » désignait toute personne « dans l'incapacité d'assurer par elle même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience, congénitale ou non, de ses capacités physiques ou mentales² Cette définition met l'accent sur l'incapacité des personnes handicapées et sur leur dépendance à l'assistance. Depuis l'adoption de la déclaration, les mentalités à l'égard des personnes handicapées ont évolué. Par exemple, le terme « handicapé » a été largement remplacé dans l'usage courant par le terme « personne handicapée », qui met l'accent sur la personne plutôt que sur son incapacité.

L'handicap visuel correspond à une limitation partielle ou totale de la capacité visuelle affectant l'autonomie de perception de l'environnement. Selon une approche sociale du handicap, ce dernier ne se réduit pas à la déficience elle-même, mais résulte de l'interaction entre cette déficience et les barrières environnementales, institutionnelles ou culturelles. Ainsi, dans le contexte universitaire, c'est souvent l'absence d'aménagements adéquats qui engendre l'exclusion, plutôt que le handicap visuel en soi.

Etudiant à besoins spécifiques : désigne un groupe d'apprenants présentant des caractéristiques individuelles, permanentes ou temporaires, d'ordre physique, psychologique, mental ou psycho affectif, susceptibles de constituer un obstacle à leur accès équitable aux apprentissages dans le cadre de l'enseignement ordinaire. Ces besoins résultent d'une interaction entre la particularité individuelle de l'étudiant et un environnement pédagogique ou institutionnel non adapté, générant ainsi des barrières à la réussite académique³. Dans le contexte universitaire, cette notion s'applique notamment aux étudiants aveugles, pour qui la

² HCDH, Déclaration des droits des personnes handicapées (3 pages), 9 décembre 1975, art. 1.

³ Delcey, M. (2002). Notion de situation de handicap (moteur). Les classifications internationales des handicaps, p.1-17.

déficiência visuelle représente un handicap sensoriel majeur affectant la réception et le traitement de l'information, la mobilité ainsi que la communication dans un espace d'apprentissage principalement visuel. Ces étudiants requièrent des aménagements pédagogiques, techniques et organisationnels spécifiques, dits « raisonnables », visant à compenser les désavantages induits par leur situation afin de garantir leur pleine participation au cursus académique et l'atteinte des objectifs de formation dans des conditions d'équité. L'approche fondée sur les besoins spécifiques s'inscrit dans une perspective d'inclusion éducative, qui privilégie l'adaptation de l'environnement et des pratiques pédagogiques plutôt que l'exclusion ou la spécialisation, et repose sur le principe d'équité, c'est-à-dire l'attribution différenciée des ressources et des soutiens en fonction des besoins individuels, afin d'assurer l'égalité réelle des chances dans l'accès et la réussite universitaires.

Vulnérabilité étudiante : Dans cet article, nous privilégions la notion de « vulnérabilité » plutôt que celle de « précarité », en nous appuyant notamment sur les travaux de Robert Castel⁴. La vulnérabilité étudiante ne se limite pas à la simple description de situations individuelles de fragilité, mais renvoie plutôt à la capacité collective des étudiants à faire face à des menaces sociales multiples. Un étudiant est considéré comme vulnérabilisé lorsqu'il cumule plusieurs facteurs de risque, qu'ils soient sociaux, économiques, institutionnels ou personnels. La vulnérabilité est une condition universelle, à laquelle tous les individus sont exposés à des degrés divers, comme le soulignent Yaëlle Amsellem-Mainguy et Philippe Cordazzo⁵. Elle est également contextuelle et réversible : elle dépend d'un contexte donné et peut être temporaire. Comprendre les conditions qui permettent de sortir de cet état est donc essentiel. Cette vulnérabilité est aussi probabiliste, résultant souvent d'un manque de protections sociales face aux risques. Nous la définissons comme un état d'insécurité sociale, lié à l'affaiblissement ou à l'absence de soutiens dans une structure sociale susceptible de variations. Cette insécurité se traduit par une difficulté à maîtriser son présent et à envisager l'avenir positivement. Cette vulnérabilité ne touche pas tous les étudiants de la même manière. Certains, en particulier les étudiants aveugles, voient leur situation aggravée par un cumul de discriminations, un manque d'accessibilité, un isolement social et des politiques d'accompagnement insuffisantes. La

⁴ Castel R. (1991), « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation », in Donzelot J. (dir.), Face à l'exclusion, le modèle français, Paris, Revue Esprit, p. 137-168.

⁵ Amsellem-Mainguy Y., Cordazzo P. (2018), « Introduction. Vulnérabilités et incidences sur les parcours d'entrée dans la vie adulte : les jeunes une population spécifique ? », Populations vulnérables, no 4, p. 9-17.

vulnérabilité est donc à considérer comme un construit social, qui découle d'un défaut de reconnaissance et de soutien, et non comme une fatalité.

Les politiques éducatives inclusives désignent les dispositifs, orientations et normes adoptés par les autorités publiques et les établissements pour promouvoir l'inclusion effective des personnes en situation de handicap. Elles reposent sur des principes de justice sociale, d'équité et de participation, impliquant une transformation des pratiques pédagogiques, des modes de gouvernance et des représentations sociales du handicap. L'analyse conjointe de ces cinq concepts éclaire la complexité des processus d'inclusion dans le contexte universitaire marocain, tout en fournissant une grille de lecture essentielle pour appréhender les défis spécifiques rencontrés par les étudiants aveugles.

1.2. Contexte socio-politique de l'inclusion au Maroc

Depuis une vingtaine d'années, le Maroc s'est engagé dans un processus de réforme visant à promouvoir l'inclusion sociale et éducative des populations vulnérables, notamment des personnes en situation de handicap. Ce mouvement s'inscrit dans une dynamique d'alignement avec les normes internationales relatives aux droits humains, en particulier la convention des nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ratifiée en 2009. Sur le plan législatif, la loi-cadre n°97-13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap constitue une avancée majeure. Elle garantit notamment l'égalité des chances, l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie sociale, y compris l'enseignement supérieur. Néanmoins, malgré ce cadre juridique ambitieux, plusieurs défis demeurent dans sa mise en œuvre : décalage entre les normes et les pratiques, insuffisance des ressources humaines et techniques spécialisées, ainsi qu'une faible sensibilisation des milieux universitaires. Le contexte socio-politique marocain est également marqué par des inégalités structurelles d'accès à l'éducation. Les étudiants en situation de handicap sont confrontés à une double exclusion, liée à leur handicap d'une part, et à des contraintes économiques, géographiques et culturelles d'autre part. L'accès aux établissements universitaires est souvent limité, notamment dans les zones rurales, en raison de l'absence d'infrastructures adaptées ou de politiques d'inclusion réellement effectives. Dans ce cadre, la région de Rabat-Salé-Kénitra, choisie pour cette étude, constitue un espace stratégique. Capitale administrative et politique, cette région présente un tissu universitaire développé ainsi qu'une concentration d'acteurs associatifs et institutionnels engagés dans l'inclusion, offrant un terrain pertinent pour analyser les politiques d'inclusion dans leurs effets et limites.

1.3. Cadre théorique de la recherche

Pour comprendre les dynamiques d'inclusion des étudiants aveugles dans l'enseignement supérieur marocain, cette recherche s'appuie sur trois cadres théoriques complémentaires.

1.3.1 La sociologie de l'éducation et les parcours d'inclusion :

La sociologie de l'éducation⁶ fournit un cadre analytique fondamental pour comprendre comment les institutions scolaires et universitaires peuvent à la fois reproduire et contester les inégalités sociales. Elle met en lumière les parcours différenciés des étudiants, notamment ceux à besoins spécifiques. Les travaux de Pierre Bourdieu⁷ sur la reproduction sociale (notamment la notion de capital culturel, social et économique) et ceux de Basil Bernstein⁸ sur les codes linguistiques et pédagogiques éclairent les mécanismes qui rendent l'école plus ou moins accessible selon les ressources sociales des étudiants. Les étudiants aveugles font face à des obstacles matériels (manque d'aménagements techniques), institutionnels (insuffisance de dispositifs inclusifs), et symboliques (stigmatisation, représentations négatives). La reconnaissance de ces freins est indispensable pour envisager des stratégies visant à transformer l'enseignement supérieur dans une perspective de justice sociale et d'équité.

1.3.2 La théorie de la vulnérabilité et la protection sociale :

Travailler sur la vulnérabilité des étudiants aveugles à besoins spécifiques dans l'enseignement supérieur suppose d'en préciser les contours théoriques, tant la notion est polysémique et sujette à des usages variés. Le sociologue Marc-Henry Soulet⁹ la qualifie de notion fourre tout, tant elle recouvre des réalités diverses, parfois floues, qui nécessitent un éclairage rigoureux. Dans les sciences sociales, comme le rappellent Brodiez-Dolino¹⁰ et ses collègues (2014), le terme de vulnérabilité tend progressivement à remplacer celui d'**exclusion** depuis les années 2000. Cette évolution témoigne d'un changement de paradigme : on s'éloigne des analyses centrées uniquement sur les rapports de domination et les inégalités structurelles pour s'intéresser aussi aux **facteurs de fragilité**, blessures, manques, ruptures et aux manières d'y faire face. Appliquée à notre objet d'étude, cette perspective permet de comprendre la vulnérabilité des étudiants aveugles non pas comme une conséquence naturelle de leur déficience visuelle, mais comme **un processus socialement construit**, façonné par des environnements inadaptés, des

⁶ Eldon E. Snyder, « Sociology of Education : a Description of the Field » *Sociology and Social Research*, vol. 52, n° 2, 1968

⁷ Bourdieu P. (2016), « Capital humain et capital culturel », dans Bourdieu P., *Sociologie générale, Cours au Collège de France 1983-1986*, vol. 2, Seuil, 2016, p. 248-254

⁸ Sophia Stavrou, « Bernstein Basil. Pédagogie, contrôle symbolique et identité : théorie, recherche, critique », *Revue française de pédagogie*, mis en ligne le 23 septembre 2010, consulté le 02 juillet 2025. URL : <http://journals.openedition.org/rfp/532>

⁹ Soulet, M. 2005. La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique. *Pensée plurielle*, 2(10), 49-59.

¹⁰ Brodiez-Dolino, A., Von Bueltingsloewen, I., Eyraud, B., Laval, C. et Ravon B. (dir.). 2014. *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

institutions peu accessibles et des rapports sociaux parfois discriminants. Cette approche rejoint la distinction proposée par Le Blanc¹¹, qui identifie différentes formes de vulnérabilité : physique, psychologique, sociale, économique, voire écologique. Dans le cas des étudiants aveugles à besoins spécifiques, ces dimensions s'entrelacent souvent : la précarité matérielle, le manque d'aménagements pédagogiques, l'isolement relationnel ou l'absence de soutien institutionnel constituent autant de facteurs de risque qui fragilisent leur parcours universitaire. Dans cette même perspective, **la vulnérabilité étudiante peut également être lue à travers la théorie de la gestion des risques sociaux** développée par Ulrich Beck¹² et Anthony Giddens¹³. Selon cette approche, les sociétés contemporaines se caractérisent par une montée des incertitudes (économiques, professionnelles, environnementales) auxquelles les individus doivent faire face, souvent de manière différenciée selon leurs ressources. En ce sens, la vulnérabilité désigne à la fois l'exposition à ces risques et la capacité des individus à les affronter. Dans le contexte universitaire marocain, les étudiants aveugles se trouvent en situation de **précarité multidimensionnelle** : difficultés d'accès à l'information, exclusion des ressources pédagogiques numériques ou physiques, dépendance dans les déplacements, marginalisation dans les stages ou sur le marché du travail. Dès lors, la **protection sociale** ne saurait être pensée comme une simple assistance ponctuelle ; elle devient un **levier d'autonomisation**. Elle englobe l'accès à des services éducatifs adaptés, à un accompagnement personnalisé, à des aides financières (bourses, allocations spécifiques), et à une véritable reconnaissance des besoins particuliers dans les politiques publiques. Cette approche permet de sortir d'une logique caritative pour inscrire la réponse aux vulnérabilités dans un **cadre de droits**. Pour Soulet¹⁴, la vulnérabilité doit toujours être envisagée **dans sa dimension politique**, en lien avec l'action publique. Elle constitue une **grille de lecture des dysfonctionnements sociaux** et doit être pensée comme une relation entre les individus et les systèmes sociopolitiques dans lesquels ils évoluent. Autrement dit, les situations de vulnérabilité ne peuvent être réduites à la seule responsabilité individuelle, elles reflètent aussi des carences structurelles qu'il est nécessaire d'interroger. Ainsi, dans le contexte universitaire marocain, il ne suffit pas d'inviter les étudiants aveugles à « faire preuve de résilience » ou à « redoubler d'efforts » : il est impératif de transformer les structures d'accueil, de pédagogie, de

¹¹ Le Blanc, G. 2011. Que faire de notre vulnérabilité ? Montrouge : Bayard éditions.

¹² BECK, Ulrich (2011), «Europe: coopérez ou disparaissez! », Alternatives économiques, n. 301, avril, 72-73.

¹³ Anthony Giddens (2020), *Face it or deal with it. Vulnerability situations and handicap situation*, 15-37

¹⁴ Soulet, M. 2022. Vulnérabilité et prévention : de quelques enjeux sociologiques, dans M. Bonnefoy, M.-C. Colombo, C., Garrigues, P., Suesser (dir.). 2022. Quelle prévention universelle et ajustée à la vulnérabilité. Toulouse : Érès.

gouvernance, afin de **permettre aux individus de reprendre un certain contrôle sur leur trajectoire** (Vallerie et le Bossé¹⁵). Judith Butler¹⁶, dans une conférence prononcée à Madrid en 2014, propose de penser la vulnérabilité comme **une condition relationnelle**, inhérente à notre existence sociale. Elle affirme : « La vulnérabilité ne nous implique-t-elle pas en tant que créatures sociales vulnérables les unes par rapport aux autres et vulnérables aussi en vertu des structures et institutions sociales, des réseaux écologiques et des régulations biopolitiques dont nous dépendons pour notre persistance et notre bien-être ? » (Butler). Cette conception rejoint celle de Soulet, pour qui la vulnérabilité est « **relationnée** », toujours située dans un contexte, et tributaire des interactions entre les acteurs et leur environnement (Soulet¹⁷). Dans cette optique, certains moments de la vie étudiante comme l'entrée à l'université, la recherche de logement, les périodes d'examen ou l'accès à une activité professionnelle sont particulièrement propices à l'émergence ou à l'intensification des situations de vulnérabilité, surtout lorsque les dispositifs de soutien sont absents ou inadaptés. La **non-prise en compte de la voix des étudiants aveugles** dans la construction des politiques universitaires aggrave ces fragilités, en rendant invisibles leurs besoins spécifiques et en limitant leur capacité à agir sur leur propre environnement. Ces éléments sont fondamentaux pour notre travail de recherche : **la vulnérabilité étudiante ne saurait être pensée comme un simple état passif**, elle est aussi un **processus dynamique**, façonné par des logiques sociales, politiques et institutionnelles. En ce sens, elle peut également être un **levier de transformation** : en identifiant les mécanismes qui la produisent, il devient possible de construire des politiques plus inclusives, plus justes, et plus attentives à la parole des étudiants concernés.

1.3.3 Les théories de l'autonomisation :

La notion d'autonomisation, popularisée par Paulo Freire et reprise par les mouvements pour les droits des personnes handicapées, désigne le processus par lequel un individu ou un groupe acquiert la capacité d'agir sur son propre destin, de participer pleinement à la vie sociale et de revendiquer ses droits. Pour les étudiants aveugles, l'autonomisation éducative passe par la reconnaissance institutionnelle de leurs besoins spécifiques, l'accessibilité des infrastructures, la qualité de l'accompagnement, et la lutte contre les discriminations. Ces dimensions seront au cœur de notre analyse, nourrie par les récits de vie recueillis lors de notre enquête qualitative.

¹⁵ Vallerie, B. et Le Bossé, Y. 2006. Le développement du pouvoir d'agir (vulnérabilité) des personnes et des collectivités : de son expérimentation à son enseignement. Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle, 39, 87-100, consulté le 02 juillet 2025. URL <https://doi.org/10.3917/lsdle.393.0087>

¹⁶ Butler, J. 2014. « Vulnerability and Resistance », conférence présentée à Madrid, 19 mars 2014, consulté le 02 juillet 2025 <https://lirofession.mla.org/vulnerability-and-resistance/>.

¹⁷ Même référence

2. Les politiques publiques d'inclusion au Maroc : mise en œuvre et écarts constatés

2.1. Cadre institutionnel et législatif de l'inclusion des personnes handicapées

À présent, cette deuxième partie s'attache à analyser la mise en œuvre concrète des politiques publiques d'inclusion au Maroc, en évaluant leur cadre institutionnel et législatif, les stratégies adoptées dans le secteur éducatif, ainsi que les écarts persistants entre les discours officiels et les réalités vécues sur le terrain.

2.2. Ratification des conventions internationales et engagements nationaux

Le Maroc a progressivement intégré la question du handicap dans son agenda politique, notamment à travers la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées¹⁸. Ce traité international garantit le droit à une éducation inclusive, à l'accessibilité et à la participation pleine et effective des personnes handicapées dans la société. L'adoption de la convention relative aux droits des personnes handicapées marque un tournant dans la reconnaissance internationale des droits des personnes handicapées. Elle reflète la volonté d'adopter une approche inclusive, fondée sur la participation active des personnes concernées à la définition et au suivi de leurs droits. Longtemps invisibilisées dans le système des droits humains, ces personnes accèdent ainsi à un cadre juridique qui affirme leur pleine citoyenneté. La convention invite les états à dépasser la logique de compensation individuelle¹⁹ pour s'attaquer aux obstacles structurels entravant la participation sociale. Elle consacre des droits fondamentaux tels que l'accès à l'éducation, à la santé, au travail, ou encore la liberté d'expression en les appliquant explicitement au vécu des personnes handicapées. En la ratifiant, les États s'engagent à adapter leur législation nationale, à lutter contre les discriminations et à promouvoir activement l'égalité. Ce texte insiste également sur la nécessité de sensibiliser la société, de développer des technologies accessibles, et de renforcer la coopération internationale. Il établit ainsi une base solide pour une politique inclusive, reposant sur la dignité, l'autonomie et la participation effective des personnes en situation de handicap notamment dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Depuis la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées en 2009, le Maroc s'est engagé à promouvoir les droits des personnes handicapées dans une perspective fondée sur l'égalité, la non discrimination et l'inclusion. Cet engagement s'est traduit par l'adoption

¹⁸ Le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), par l'intermédiaire du Comité des droits des personnes handicapées, a adopté la Convention relative aux droits des personnes handicapées le 13 décembre 2006, ainsi que son Protocole facultatif. Le gouvernement du Maroc a qualifié la Convention et son Protocole facultatif de « moyen important pour la communauté internationale de reconnaître et de réaffirmer la nécessité de prévenir la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie

¹⁹ Warnier J-P. (1999), Construire la culture matérielle. L'homme qui pensait avec ses doigts, Paris, PUF.

de plusieurs textes structurants, dont la Constitution de 2011, qui reconnaît explicitement ces droits, et la loi cadre 97.13 de 2016 relative à leur protection et leur promotion. Des efforts ont également été déployés dans le domaine de l'éducation pour favoriser l'intégration scolaire et universitaire, bien que leur mise en œuvre reste inégale selon les contextes et les types de handicap, notamment pour les étudiants aveugles à besoins spécifiques. Dans cette dynamique, le Maroc a renforcé le rôle de sa commission nationale des droits de l'homme à travers la loi 76.15²⁰, en y intégrant un mécanisme indépendant de suivi dédié à la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées. Ce mécanisme, officiellement installé en 2019 après plusieurs années de concertation avec la société civile, les ministères concernés et des partenaires internationaux, est doté d'une autonomie organisationnelle et financière. Il est chargé de recevoir les plaintes, de mener des enquêtes, d'alerter les autorités judiciaires en cas de violations graves, et de formuler des recommandations sur les politiques publiques. En parallèle de ses missions de contrôle, il joue un rôle actif de sensibilisation, de formation et de plaidoyer. Il élabore des plans d'action, réalise des enquêtes de terrain, notamment dans les établissements spécialisés, et participe aux travaux internationaux, comme ceux du Conseil des droits de l'homme ou du comité de la convention relative aux droits des personnes handicapées. La participation directe des personnes handicapées est au cœur de son fonctionnement : elles sont représentée au sein du mécanisme, impliquées dans les commissions régionales de la convention, et consultées par l'intermédiaire d'organisation non gouvernementale représentative. Malgré ces avancées, la mise en œuvre effective des droits reste confrontée à des obstacles structurels, en particulier dans le domaine de l'enseignement supérieur, où les besoins spécifiques des étudiants aveugles peinent encore à être pleinement intégrés dans les politiques inclusives.

2.3. La loi-cadre 97-13 : un tournant dans la reconnaissance du handicap

La loi-cadre n° 97-13, adoptée en 2016, représente une étape cruciale dans la reconnaissance et la protection des droits des personnes en situation de handicap au Maroc. Elle s'appuie sur les articles 34 et 71 de la constitution marocaine ainsi que sur les engagements internationaux du Royaume, notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par le Maroc, pour établir un cadre légal cohérent, ambitieux et intégrateur. Cette loi vise à instaurer une politique publique globale, intégrée et multisectorielle, qui promeut une inclusion effective

²⁰ Loi N°76.15 relative à la réorganisation du Conseil National des Droits de l'Homme

des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie sociale, économique et culturelle. L'un des fondements de cette loi est la définition claire et précise des objectifs qu'elle poursuit. Elle vise d'abord à garantir une protection effective et renforcée des droits et libertés fondamentaux des personnes en situation de handicap, en les plaçant au cœur de la politique nationale. Par ailleurs, elle met l'accent sur la prévention et le diagnostic précoce du handicap ainsi que sur la sensibilisation de la société aux causes et aux enjeux liés au handicap. La loi encourage aussi la réhabilitation et la réadaptation fonctionnelle²¹ afin de permettre aux personnes concernées d'atteindre le plus haut degré d'autonomie possible, par le biais notamment du renforcement de leurs capacités et qualifications. Enfin, elle promeut leur intégration sociale pleine et entière, assurant leur participation effective à la vie publique sur un pied d'égalité, sans aucune discrimination. Les principes directeurs que la loi impose aux autorités publiques dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques sont également essentiels. Ces principes englobent le respect inconditionnel de la dignité humaine, la garantie de l'autonomie individuelle²², la lutte contre toute forme de discrimination fondée sur le handicap, et l'égalité des chances « la décohabitation²³, l'indépendance financière et les premiers pas sur le marché du travail ». La participation active des personnes en situation de handicap à toutes les sphères de la vie est un impératif, tout comme l'accessibilité universelle des infrastructures, services et moyens de communication. La loi souligne aussi l'importance de la prise en compte de la dimension de genre et des spécificités liées à l'évolution des capacités des enfants en situation de handicap, en préservant leur identité. La loi²⁴ cadre définit avec précision des notions clés, telles que la « personne en situation de handicap », entendue comme toute personne ayant une limitation ou restriction durable dans ses facultés physiques, mentales, psychiques ou sensorielles, entravée dans sa participation sociale par des barrières environnementales ou sociales. Elle définit aussi la discrimination fondée sur le handicap comme tout acte ou omission entraînant la privation d'un droit ou d'un service du fait du handicap. De plus, la notion d'aménagements raisonnables est introduite : il s'agit d'ajustements appropriés, sans charge disproportionnée, visant à assurer aux personnes handicapées l'exercice égal de leurs droits. Dans son application concrète, la loi s'étend à plusieurs secteurs clés. Sur le plan social et médical, elle prévoit l'exonération de la limite d'âge

²¹ Bonin M., Combe L., Fabre F. et al. (2018), « Une vulnérabilité cachée et méconnue du sujet âgé : le syndrome de Diogène », *Populations vulnérables*, n° 3.

²² Davy, Laura et Celia Green (2022), « The Right to Autonomy and the Conditions that Secure It: The Relationship Between the UNCRPD and Market-Based Policy Reform », dans F. Felder, L. Davy et R. Kayess (dir.), *Disability Law and Human Rights*, Palgrave Macmillan

²³ Beaupère, N. & Collet, X. (2019). Les vulnérabilités étudiantes, quels effets sur les parcours ? Les chemins inattendus de la réussite (p. 9-30). Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n°12).

²⁴ La loi-cadre n° 97-13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap

pour les allocations versées aux parents ou tuteurs de personnes handicapées, un accès équitable aux services d'assurance, la fourniture d'aides techniques, ainsi qu'un régime de soutien social destiné aux personnes handicapées et à leurs familles, notamment celles en situation de précarité. Le logement social prioritaire est également accessible aux personnes handicapées démunies, tandis que des programmes spécifiques sont développés pour la prévention, le diagnostic et le traitement du handicap, avec une priorité donnée au diagnostic précoce. En matière d'éducation, la loi garantit le droit à l'accès à tous les cycles éducatifs sans restriction, incluant la formation professionnelle, avec des aménagements pédagogiques adaptés aux besoins spécifiques des élèves. Elle encourage la création d'établissements spécialisés qui s'intègrent au système national de l'éducation et prévoit la mise en place de commissions régionales pour l'orientation scolaire et le suivi des enfants en situation de handicap. Concernant l'emploi, la loi interdit toute forme de discrimination fondée sur le handicap. Elle instaure des quotas d'emploi réservés dans le secteur public, fixés par voie réglementaire, et dans le secteur privé, via des accords contractuels. Elle impose aux employeurs de réaffecter et requalifier professionnellement les travailleurs handicapés dont le handicap évolue, afin de préserver leur emploi et leur statut. La loi encadre également les postes pouvant être interdits aux personnes handicapées en raison de risques spécifiques. Sur le plan culturel, sportif et de loisirs, la loi assure aux personnes en situation de handicap un accès égal aux activités culturelles, sportives et récréatives. Elle reconnaît leurs spécificités culturelles, linguistiques et intellectuelles, notamment la langue des signes et la méthode Braille, et soutient activement le développement du handisport, avec la création d'infrastructures dédiées et de centres de formation. La loi consacre également la pleine capacité juridique des personnes handicapées pour exercer leurs droits civiques et politiques, en veillant à leur protection contre l'exploitation, la violence, la maltraitance et la discrimination. Elle garantit la confidentialité de leurs données personnelles, interdisant toute diffusion non consentie d'informations relatives à leur état de santé. Par ailleurs, des droits spécifiques sont accordés en matière de priorités d'accès : les personnes en situation de handicap bénéficient d'un droit de priorité pour l'accès aux services administratifs, aux internats, aux résidences universitaires, aux bourses d'études, ainsi qu'à des aménagements facilitant la réussite des examens et concours. Un volet majeur de la loi concerne l'accessibilité. Les autorités publiques sont chargées de rendre accessibles les infrastructures architecturales, urbanistiques, les moyens de transport et de communication, afin d'assurer l'autonomie et la mobilité des personnes handicapées, qu'il s'agisse des bâtiments publics existants ou des nouveaux projets. En termes de gouvernance et de suivi, la loi prévoit

la délivrance d'une carte spéciale reconnaissant officiellement le statut de personne en situation de handicap et permettant de bénéficier des droits et avantages attachés. Des mesures incitatives financières et fiscales sont instituées pour encourager la mise en œuvre effective des droits. Une commission nationale est créée pour assurer le suivi de l'application des stratégies et programmes, avec l'obligation de produire un rapport annuel. L'État s'engage aussi à mener des études, recherches et statistiques pour orienter ses politiques de manière fondée et actualisée, tout en sensibilisant la société aux droits des personnes handicapées. Cependant, malgré cette ambition affirmée et ce cadre légal global, la loi n° 97-13 demeure largement programmatique. En effet, si elle énonce des principes et objectifs essentiels, elle reste tributaire de la publication de textes d'application, souvent tardive ou incomplète, freinant ainsi la concrétisation effective des mesures prévues sur le terrain. Plusieurs dispositions restent en suspens, ce qui limite l'impact réel et l'amélioration tangible de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap au Maroc. Cette situation souligne la nécessité d'un engagement plus fort des pouvoirs publics et d'une mobilisation accrue des acteurs concernés pour transformer ces principes en actions concrètes et efficaces.

2.4. L'inclusion scolaire et universitaire dans les politiques sectorielles :

2.4.1. Stratégies du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Depuis les années 2000, plusieurs stratégies ont été lancées en matière d'inclusion scolaire, comme la **stratégie nationale de l'éducation inclusive (2019-2030)**²⁵. Cette stratégie vise à généraliser l'accès à l'école pour les enfants en situation de handicap, avec un accent mis sur les cycles primaire et secondaire. Toutefois, le **niveau universitaire** reste marginal dans cette dynamique. Dans l'enseignement supérieur, les universités marocaines ont été appelées à développer des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques. Plusieurs établissements ont créé des **cellules d'accompagnement pédagogique**, parfois en collaboration avec des associations spécialisées. Néanmoins, ces initiatives restent **localisées, peu coordonnées, et inégalement réparties** sur le territoire.

2.4.2. Initiatives ciblées pour les étudiants aveugles

Certains programmes ont visé spécifiquement les étudiants aveugles ou malvoyants, notamment à travers :

²⁵ La stratégie nationale de l'éducation 2019-2030, également appelée vision stratégique de la réforme 2015-2030, vise à transformer le système éducatif marocain pour garantir l'équité, la qualité et la promotion de l'individu et de la société. Il s'inscrit dans la continuité de la vision stratégique 2015-2030, qui a été élaborée par le conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Cette vision a été pensée comme une feuille de route pour transformer le système éducatif marocain et répondre aux défis du 21ème siècle.

- La **fourniture de matériels adaptés** (logiciels de synthèse vocale, imprimantes Braille).
- L'ouverture de **salles de ressources spécialisées** dans certaines universités.
- L'adaptation des examens pour permettre une évaluation équitable.

Cependant, l'accès à ces dispositifs reste **très restreint** et dépend souvent de la **bonne volonté des responsables locaux**, du **milieu associatif** ou du **milieu familial**. Le système universitaire ne garantit pas encore, à l'échelle nationale, un droit effectif à l'égalité des chances pour les étudiants aveugles.

2.4.3. Écarts constatés entre discours politique et réalités de terrain

▪ Disparités territoriales et institutionnelles :

L'un des écarts les plus flagrants réside dans la **disparité régionale**. Les universités des grandes villes (Rabat, Casablanca, Marrakech) offrent généralement de meilleures conditions d'accueil pour les étudiants aveugles à besoins spécifiques, tandis que celles des zones rurales ou périphériques manquent souvent de ressources humaines formées, d'infrastructures accessibles et de dispositifs spécifiques. Cette inégalité d'accès constitue une **forme de discrimination indirecte** et renforce la marginalisation des étudiants aveugles originaires de régions moins favorisées. À cela s'ajoute le **manque de formation** des enseignants à la pédagogie inclusive, ainsi que l'absence d'une politique de **sensibilisation systématique** de la communauté universitaire.

▪ Faible articulation entre les acteurs institutionnels

La mise en œuvre des politiques inclusives souffre d'un **manque de coordination intersectorielle**. Les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la solidarité, et de la santé travaillent encore trop souvent en silos, sans approche intégrée ni plateforme commune. Cette fragmentation rend difficile l'accompagnement global des étudiants aveugles à besoins spécifiques, qui nécessitent une prise en charge multidimensionnelle : pédagogique, sociale, médicale, psychologique. En parallèle, la contribution des **acteurs associatifs** est essentielle mais reste peu valorisée et insuffisamment intégrée dans les politiques publiques. Or, plusieurs associations spécialisées dans le handicap visuel jouent un rôle décisif dans l'accompagnement, la médiation et l'orientation des étudiants aveugles.

▪ Absence de mécanismes de suivi et d'évaluation

Enfin, le **manque de données fiables** sur les étudiants aveugles à besoins spécifiques dans l'enseignement supérieur marocain constitue un frein majeur à toute politique efficace. Les

statistiques disponibles sont rares, souvent fragmentaires, et ne permettent pas de mesurer précisément les progrès réalisés ni les obstacles persistants. L'absence d'un **observatoire national du handicap dans l'éducation** empêche également l'évaluation des dispositifs mis en place, ce qui limite l'apprentissage institutionnel et la capitalisation des bonnes pratiques. Malgré des avancées notables sur le plan normatif et institutionnel, la politique d'inclusion au Maroc reste en **décalage avec la réalité vécue par les étudiants aveugles** dans les universités. La mise en œuvre demeure partielle, inégalitaire et souvent symbolique. Ce constat appelle à une refonte profonde de l'approche inclusive, fondée sur une logique de droits, d'équité et de co-construction avec les bénéficiaires.

3. Les expériences vécues par les étudiants aveugles à besoins spécifiques dans les universités marocaines

Après avoir posé les bases conceptuelles de l'inclusion et analysé les politiques publiques en vigueur, cette troisième partie propose un changement d'échelle : celui du vécu. Elle repose sur une enquête de terrain menée auprès d'étudiants aveugles à besoins spécifiques, ainsi que de représentants associatifs et d'acteurs institutionnels. L'objectif est de saisir, à travers leurs paroles, la réalité concrète de l'inclusion universitaire, entre stratégies d'adaptation, sentiment d'abandon, et espoirs de transformation. Ces témoignages révèlent une inclusion souvent partielle, marquée par une tension entre autonomie revendiquée et vulnérabilité produite par l'environnement.

3.1. Méthodologie de l'enquête : écouter pour comprendre

3.1.1. Objectifs et approche adoptée

Cette partie repose sur une **enquête qualitative exploratoire**, menée auprès d'un échantillon restreint d'**étudiants aveugles à besoins spécifiques** inscrits dans plusieurs universités marocaines. L'objectif est de **donner la parole aux premiers concernés**, afin de mieux comprendre leurs trajectoires, leurs perceptions de l'inclusion, et les obstacles qu'ils rencontrent dans leur quotidien universitaire.

3.2.2. Construction du guide d'entretien : cinq portes d'entrée sur le vécu étudiant

Les entretiens semi-directifs ont été construits autour de cinq thématiques principales visant à couvrir les différentes dimensions de l'expérience universitaire des étudiants aveugles à besoins spécifiques. L'enquête s'appuie principalement sur des **entretiens semi-directifs** et, dans certains cas, sur des **récits de vie**. Ces outils qualitatifs permettent de faire émerger les dimensions subjectives de l'expérience étudiante : les émotions, les frustrations, les stratégies

d'adaptation, le rapport aux autres, et la manière dont les dispositifs institutionnels sont vécus ou contournés.

Approche qualitative des parcours et vécus des étudiants aveugles à besoins spécifiques : cadre d'entretien

Thématique	Questions clés
Parcours scolaire et universitaire	- Pouvez-vous me parler de votre parcours scolaire avant l'université ? - Quelles ont été les principales difficultés rencontrées à l'entrée à l'université ?
Accessibilité pédagogique et numérique	- Les supports de cours sont-ils adaptés à vos besoins ? - Quelles plateformes ou technologies utilisez-vous ? - Les enseignants tiennent-ils compte de vos besoins spécifiques dans leurs pratiques pédagogiques ?
Vie sociale et intégration	- Avez-vous des contacts réguliers avec d'autres étudiants ? - Vous sentez-vous intégré(e) ? - Quels sont les lieux ou moments où vous vous sentez le plus isolé(e) ou exclu(e) ?
Accompagnement institutionnel	- Existe-t-il des services spécifiques pour vous accompagner dans votre parcours ? - Avez-vous déjà sollicité une aide sociale, administrative ou psychologique à l'université ?
Représentation de l'avenir	- Quelles sont vos aspirations professionnelles ? - Vous sentez-vous soutenu(e) pour les réaliser ? - Que faudrait-il changer selon vous pour améliorer la situation des étudiants aveugles au Maroc ?

Source : Hamza EL KHAYARI, grille thématique réalisée dans le cadre d'une approche qualitative des parcours et vécus des étudiants aveugles à besoins spécifiques : cadre d'entretien, [2025].²⁶

3.3.3. Profil des répondants : diversité des parcours et des territoires

L'approche adoptée dans cette recherche est qualitative, fondée sur une série d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de 40 étudiants aveugles à besoins spécifiques. Des entretiens exploratoires ont également été menés avec 15 acteurs associatifs et 2 responsables universitaires afin de contextualiser les dynamiques d'inclusion. Néanmoins, l'analyse

²⁶ Table 1. Grille thématique des questions d'entretien auprès des étudiants aveugles à besoins spécifiques (Hamza EL KHAYARI, 2025).

présentée dans cet article se concentre exclusivement sur les témoignages des étudiants, considérés ici comme les acteurs centraux du processus inclusif. Pour des raisons de clarté analytique et de saturation des données, **seuls 10 entretiens étudiants ont été exploités de manière approfondie** dans cette étude. Les autres entretiens ont servi à enrichir la compréhension générale du terrain, sans faire l'objet d'une analyse détaillée dans le présent article. Le corpus retenu dans cette section se compose donc de **10 étudiants aveugles inscrits dans des filières variées** (sciences humaines, droit, langue arabe, études islamiques, etc.) et répartis entre plusieurs universités marocaines (Rabat, Marrakech, Fès, Agadir). Cet **échantillon représentatif** a été sélectionné pour la richesse de ses récits, ainsi que pour la **diversité des profils** en termes de genre, d'origine sociale et géographique, et de degré d'autonomie. Cette focale permet de dégager des tendances significatives tout en rendant compte de la complexité des trajectoires étudiantes face aux dispositifs d'inclusion dans l'enseignement supérieur marocain.

3.4.3. Collecte des données et traitement :

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon d'étudiants aveugles à besoins spécifiques inscrits dans plusieurs universités marocaines. La collecte des données s'est appuyée sur un questionnaire administré en face à face, permettant de recueillir à la fois des données quantitatives et qualitatives sur les expériences, les perceptions et les difficultés rencontrées par ces étudiants dans leur parcours universitaire. Les réponses ont été saisies via l'outil en ligne Google Forms, facilitant la gestion et l'organisation des données. Pour l'analyse, nous avons utilisé le logiciel Sphinx QI2 afin d'effectuer des tris croisés et différents tests statistiques sur les variables collectées. Ces traitements ont permis de dégager des tendances générales ainsi que des relations significatives entre les différentes dimensions étudiées (accessibilité, accompagnement, intégration sociale).

3.4.4. Positionnement épistémologique de la recherche :

Le positionnement épistémologique de cette recherche s'inscrit dans une approche sociologique qualitative, à visée compréhensive et interprétative, relevant du paradigme constructiviste. Plutôt que de chercher à établir des lois générales ou des relations causales figées, il s'agit ici de comprendre en profondeur les significations que les étudiants aveugles à besoins spécifiques attribuent à leurs expériences universitaires, ainsi que les façons dont ils perçoivent, vivent et négocient les dispositifs d'inclusion qui leur sont destinés. Cette posture implique un mode de raisonnement inductif, fondé sur l'analyse fine de récits singuliers recueillis lors d'entretiens semi-directifs. À partir de ces témoignages, l'objectif est de faire émerger des régularités, des

dynamiques sociales récurrentes, mais aussi des tensions, des contradictions et des stratégies spécifiques à leurs trajectoires académiques. Cette démarche permet d'éviter les généralisations hâtives et de rester fidèle à la complexité des réalités vécues.

Le choix d'une méthode qualitative s'impose dès lors que l'objet de recherche touche à des dimensions sensibles, subjectives et souvent invisibilisées dans les statistiques officielles. Cette approche permet de saisir les logiques de sens, les ressentis d'injustice, les rapports de pouvoir, les formes de résilience, ainsi que les effets concrets parfois ambivalents des politiques inclusives sur les parcours d'étudiants aveugles. Elle permet ainsi de penser l'inclusion non pas seulement comme une norme politique, mais comme une réalité incarnée, marquée par des inégalités structurelles et des dynamiques d'adaptation. En somme, cette démarche vise à articuler une analyse sociologique critique avec une reconnaissance de la subjectivité des acteurs, en restituant toute la complexité des expériences d'inclusion dans l'enseignement supérieur marocain.

4. Analyse et discussion :

4.1. Résultats de l'étude qualitative (entretiens semi-directifs)

L'analyse des entretiens semi-directifs et des récits de vie menés auprès des dix étudiants aveugles à besoins spécifiques inscrits dans différentes universités marocaines a permis de dégager plusieurs axes thématiques illustrant leurs expériences et perceptions de l'inclusion dans l'enseignement supérieur.

4.2. Obstacles matériels et infrastructurels

Tous les participants soulignent des difficultés récurrentes liées à l'inaccessibilité physique et matérielle des établissements universitaires. L'absence de documents en braille ou de supports numériques adaptés constitue un frein majeur à leur autonomie académique. De même, les infrastructures (bibliothèques, salles de cours, toilettes) sont rarement aménagées pour répondre à leurs besoins spécifiques, ce qui complique leur mobilité et leur intégration.

4.3. Faible sensibilisation et formation du personnel enseignant

La majorité des répondants rapporte une méconnaissance manifeste du handicap visuel parmi les enseignants, qui se traduit par un manque d'adaptations pédagogiques adéquates. Certains enseignants restent réticents ou peu préparés à modifier leurs méthodes, ce qui alimente un sentiment d'exclusion et d'invisibilisation.

4.4. Isolement social et stigmatisation

Un autre thème récurrent concerne l'isolement social, résultant à la fois de l'absence d'espaces de rencontres adaptés et d'attitudes parfois paternalistes ou discriminatoires de la part des pairs.

Plusieurs étudiants évoquent une volonté de dépasser ces barrières en s'investissant dans des associations étudiantes ou des groupes de soutien.

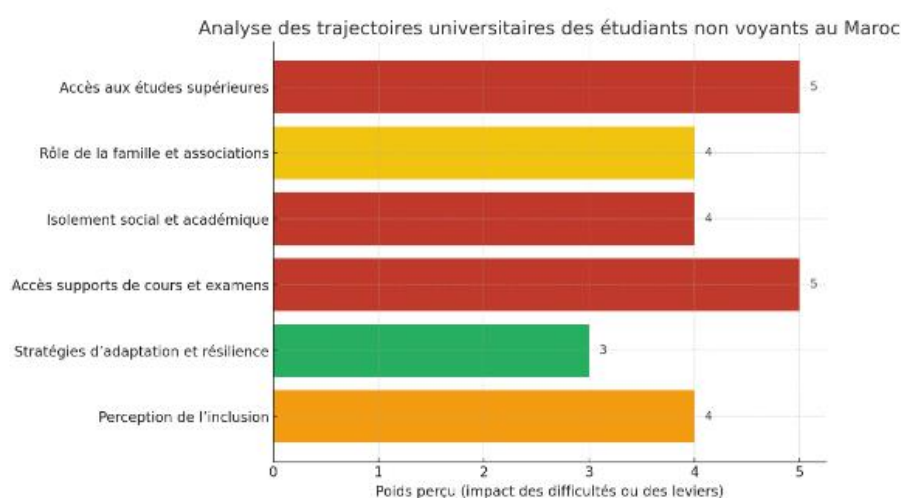
4.5. Stratégies d'autonomisation et de résilience

Malgré ces difficultés, les participants témoignent d'une forte capacité d'adaptation et de résilience. Ils développent des stratégies personnelles, comme l'usage intensif des technologies (lecteurs d'écran, applications vocales), l'organisation rigoureuse de leur travail, et la construction de réseaux d'entraide. Cette autonomisation progressive leur permet de mieux revendiquer leurs droits et de s'affirmer dans leurs parcours.

Ces résultats illustrent la nécessité de renforcer les dispositifs d'accompagnement adaptés, la formation des personnels, ainsi que la sensibilisation des communautés universitaires pour favoriser une inclusion réelle et durable des étudiants aveugles dans l'enseignement supérieur marocain.

▪ Trajectoires universitaires : entre résilience et fragilité

Figure N°1 : Résultats des entretiens semi-directifs auprès des étudiants aveugles à besoin spécifiques au Maroc



Source : Hamza EL KHAYARI, Résultats des entretiens semi-directifs auprès des étudiants aveugles à besoins spécifiques au Maroc, graphique réalisé dans le cadre d'un article scientifique en sociologie de l'éducation sur l'inclusion universitaire (2025).²⁷

Le graphique met en lumière la complexité des parcours universitaires des étudiants aveugles à besoins spécifiques au Maroc, marqués par un équilibre fragile entre obstacles majeurs et stratégies d'adaptation. L'accès aux études supérieures, noté avec un poids maximal de 5,

²⁷ Hamza El Khayari (2025). *Résultats des entretiens semi-directifs auprès des étudiants aveugles à besoins spécifiques au Maroc (figure1)*
Réalisé dans le cadre d'un article scientifique en sociologie de l'éducation sur l'inclusion universitaire

apparaît clairement comme un parcours semé d'embûches, confirmant que cette étape constitue une première barrière structurelle essentielle. Cette difficulté se prolonge dans l'accès aux supports pédagogiques et aux examens, également évalué à 5, ce qui souligne une insuffisance critique des ressources adaptées, freinant fortement l'autonomie et la réussite académique. Par ailleurs, les étudiants témoignent d'un sentiment d'isolement social et académique important (poids 4), révélant que l'intégration ne se limite pas aux aspects matériels mais implique aussi une dimension relationnelle souvent négligée. La perception de l'inclusion et le rôle des familles et associations, évalués à 4, montrent qu'au-delà des difficultés, des leviers existent et contribuent à soutenir ces étudiants dans leur parcours. Enfin, les stratégies d'adaptation et la résilience, bien qu'ayant un poids moindre (3), incarnent la capacité d'autonomisation des étudiants face à ces défis. Toutefois, cette résilience ne doit pas masquer la nécessité d'une transformation systémique des dispositifs d'accompagnement et des pratiques universitaires pour garantir une inclusion véritable et durable.

Tableau N°2 : Synthèse analytique des perceptions des étudiants aveugles concernant les conditions d'études et les processus d'inclusion dans l'enseignement supérieur

Dimension	Observation principale	Tonalité	Poids perçu (1-5)
Accès aux études supérieures	Parcours semé d'obstacles : plateformes non accessibles, manque d'info, dépendance à autrui	Négative	5
Rôle de la famille et associations	Soutien familial et associatif essentiel mais inégal selon les régions	Mixte	4
Isolement social et académique	Manque de sensibilisation, attitudes négatives, invisibilisation	Négative	4
Accès supports de cours et examens	Supports et examens souvent inaccessibles ou mal adaptés	Négative	5
Stratégies d'adaptation et résilience	Résilience remarquable malgré les freins institutionnels	Positive	3
Perception de l'inclusion	Inclusion perçue comme partielle, efforts jugés symboliques	Mixte	4

Source : Hamza El Khayari, *Tableau d'analyse issu des entretiens menés auprès d'étudiants aveugles à besoins spécifiques dans les universités marocaines*, réalisé dans le cadre d'une recherche scientifique en Politiques inclusives et réalités vécues : une analyse sociologique de

l'expérience des étudiants aveugles à besoins spécifiques dans l'enseignement supérieur marocain (2025).²⁸

Le tableau suivant propose une synthèse des dimensions saillantes ressorties des entretiens menés auprès des étudiants aveugles à besoins spécifiques. Chaque ligne restitue une expérience vécue, accompagnée de sa tonalité dominante (positive, négative ou ambivalente), ainsi que du poids perçu de cette dimension sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort). L'ensemble met en lumière les tensions rencontrées entre obstacles structurels, efforts individuels d'adaptation, et perception des dispositifs inclusifs.

Les points les plus lourds en termes de difficultés perçues sont :

- *L'accès aux études supérieures et les supports/examens*, avec un score de 5, traduisant des obstacles structurels forts et persistants.
- Le soutien familial/associatif et la perception de l'inclusion jouent un rôle majeur mais présentent une efficacité inégale (score 4, tonalité mixte).
- L'isolement social et académique, bien que fortement ressenti (score 4), n'est pas toujours traité comme une priorité par les structures universitaires.
- La résilience des étudiants est bien présente (score 3), mais elle repose sur des efforts personnels plutôt que sur un système inclusif.

Tableau N°3 : Grille d'analyse élaborée à partir de la trame d'entretien et des réponses obtenus

Le tableau expose les catégories qui ont été identifiés à partir des thèmes et des sous-thèmes élaborés en fonction de l'élaboration de la grille d'analyse. Ce tableau a pour fonction de nous guider pendant l'analyse de contenu des entretiens et de leur interprétation. Cette analyse approfondie vise à confirmer les éléments avancés en lien avec la problématique de recherche.

²⁸ El Khayari, H. (2025). *Résultats des entretiens auprès des étudiants aveugles à besoins spécifiques dans les universités marocaines* (Tableau 2). Réalisé dans le cadre d'un article scientifique en politiques inclusives et réalités vécues : une analyse sociologique de l'expérience des étudiants aveugles à besoins spécifiques dans l'enseignement supérieur marocain (2025)

Thème	Sous-thème	Catégorie	Questions associées
1. Perception du rôle des enseignants et de l'équipe éducative	1.1. Rôle perçu des enseignants dans l'inclusion	1.1.1. Responsabilités et engagement des enseignants selon les étudiants	Q1, Q2
		1.1.2. Compétences et aides apportées par les enseignants ou accompagnants perçues par les étudiants	Q3
	1.2. Relations et échanges autour de l'inclusion	1.2.1. Communication et collaboration entre enseignants selon les étudiants	Q4, Q5
		1.2.2. Existence d'une personne ressource ou référent dans l'université selon les étudiants	Q6
	1.3. Co-enseignement et enseignement inclusif	1.3.1. Expériences ou perceptions du co-enseignement et de la collaboration pédagogique	Q7
		1.3.2. Attitudes des enseignants face au co-enseignement d'après les étudiants	Q8
	2.1. Pratiques pédagogiques adaptées	2.1.1. Méthodes et stratégies pédagogiques perçues comme adaptées aux besoins des étudiants	Q9, Q10
		2.1.2. Adaptations spécifiques pour compenser le handicap selon les étudiants	Q11, Q12

Thème	Sous-thème	Catégorie	Questions associées
2. Dispositifs pédagogiques et accompagnement des apprentissages	2.2. Différenciation pédagogique	2.2.1. Reconnaissance et prise en compte des profils spécifiques des étudiants	Q13
		2.2.2. Usage d'outils, technologies ou stratégies différenciées	Q14, Q15, Q16
	2.3. Facteurs influençant la réussite universitaire	2.3.1. Efforts et investissements personnels des étudiants pour réussir malgré les obstacles	Q17
		2.3.2. Perception des efforts et de la disponibilité des enseignants et dispositifs	Q17

Source : Tableau élaboré à partir des entretiens menés auprès d'étudiants aveugles à besoins spécifiques dans le cadre de notre propre recherche.

La grille d'analyse ci-dessous a été construite à partir des entretiens semi directifs menés avec les étudiants aveugles à besoins spécifiques, en lien avec les questions posées lors des entretiens (Q1 à Q17). Elle vise à organiser les données qualitatives en fonction de deux grands axes thématiques : la perception du rôle des enseignants dans l'inclusion, et les dispositifs pédagogiques perçus par les étudiants pour faciliter leur apprentissage. Le premier thème s'intitule « *Perception du rôle d'enseignant et relations pédagogiques vécues* ». Il regroupe les propos des étudiants sur la manière dont ils perçoivent l'implication ou le positionnement des enseignants face à leur situation de handicap. Le sous-thème 1.1 interroge ainsi leur vision du rôle de l'enseignant dans le processus d'inclusion. Il se décline en deux catégories : la première (1.1.1) renvoie à ce que les étudiants identifient comme responsabilités éducatives attendues ou assumées par les enseignants à leur égard (questions Q1, Q2), tandis que la seconde (1.1.2) évoque leur perception des compétences partagées ou différenciées entre enseignants et intervenants (Q3). Le sous-thème 1.2, quant à lui, explore les interactions entre enseignants

perçues par les étudiants. La catégorie 1.2.1 concerne les éventuelles collaborations évoquées dans leurs récits (Q4, Q5), et la catégorie 1.2.2 renvoie à la présence ou non d'une personne ressource identifiée (Q6). Le sous-thème 1.3 traite des représentations que les étudiants ont du co-enseignement. La catégorie 1.3.1 porte sur leur connaissance ou expérience indirecte de cette modalité (Q7), et la catégorie 1.3.2 concerne leurs impressions sur les attitudes enseignantes à ce sujet (Q8). Le deuxième thème est intitulé « *Dispositifs pédagogiques perçus et conditions d'apprentissage* ». Il regroupe les dimensions liées à l'accompagnement pédagogique tel qu'il est vécu par les étudiants. Le sous-thème 2.1 porte sur les gestes professionnels et adaptations pédagogiques perçus. La catégorie 2.1.1 concerne les méthodes pédagogiques explicites mentionnées (Q9, Q10), et la catégorie 2.1.2 les adaptations spécifiques en situation de handicap (Q11, Q12). Le sous-thème 2.2 est consacré à la différenciation pédagogique telle que perçue et ressentie par les étudiants. La catégorie 2.2.1 renvoie à la reconnaissance de leurs profils et à la personnalisation de l'enseignement (Q13), et la catégorie 2.2.2 aux stratégies ou outils mobilisés à leur bénéfice (Q14 à Q16). Enfin, le sous-thème 2.3 traite des autres facteurs perçus comme influençant leur réussite académique : d'une part, l'investissement des enseignants (2.3.1) et, d'autre part, leur propre implication et efforts (2.3.2), tous deux évoqués dans les réponses à la question Q17, ainsi structurée, cette grille vise à restituer fidèlement les vécus subjectifs et les logiques d'interprétation mobilisées par les étudiants aveugles à besoins spécifiques lorsqu'ils parlent de leur parcours universitaire et de leur rapport aux dispositifs d'inclusion. Elle repose sur une analyse thématique inductive, qui permet de faire émerger les régularités, tensions et nuances présentes dans leurs discours.

5. Interprétation et discussion des résultats :

Les résultats de cette enquête révèlent une tension structurelle persistante entre les principes proclamés de l'université inclusive et la réalité concrète vécue par les étudiants aveugles à besoins spécifiques. Malgré les engagements législatifs du Maroc et l'existence de dispositifs d'accompagnement, l'inclusion demeure essentiellement formelle, reposant davantage sur des intentions affichées que sur des pratiques effectives et systématiques. L'inaccessibilité des supports pédagogiques, signalée par la majorité des participants, illustre un déficit chronique d'adaptations structurelles. Cette carence limite l'autonomie cognitive des étudiants, les contraignant à dépendre d'intermédiaires pour accéder aux savoirs et entravant ainsi leur pleine participation au processus éducatif. Elle révèle également un manque d'investissement technologique et humain dans la mise en œuvre concrète des politiques d'inclusion. Par ailleurs, le soutien institutionnel perçu comme insuffisant témoigne d'une approche souvent

gestionnaire et ponctuelle du handicap, plutôt que d'une transformation profonde de l'environnement universitaire. L'absence de formation spécifique des enseignants et la faible mobilisation des services d'accompagnement fragilisent les conditions d'apprentissage, nourrissant un sentiment d'abandon et d'invisibilité institutionnelle. Sur le plan social, le sentiment d'isolement exprimé par de nombreux étudiants souligne que l'exclusion dépasse les seules barrières matérielles. Elle est aussi relationnelle et symbolique, traduisant une université peu préparée à accueillir la diversité des corps et des expériences. Toutefois, l'engagement associatif de certains répondants constitue une dynamique d'émancipation, offrant des espaces de reconnaissance, de solidarité et de politisation des expériences vécues. Les stratégies d'adaptation individuelles, bien que remarquables, illustrent une forme de « responsabilisation silencieuse » où les étudiants compensent eux-mêmes les insuffisances systémiques. Cette résilience, loin d'être uniquement une capacité personnelle, témoigne de l'échec relatif des institutions à garantir une égalité réelle des chances. Une inclusion fondée sur la performance individuelle, plutôt que sur la transformation des structures, perpétue une exclusion masquée. Enfin, la parole des étudiants aveugles dépasse le simple constat des difficultés : elle constitue un savoir situé, porteur d'une critique systémique et d'un appel à la refonte des normes dominantes d'organisation, de pédagogie et de relation. Leur expérience invite à concevoir l'inclusion non comme une mesure exceptionnelle ou compensatoire, mais comme un projet de transformation structurelle. Ces résultats, bien que fondés sur un échantillon qualitatif restreint, s'inscrivent dans des tendances structurelles profondes documentées par la littérature nationale et internationale. Ils confirment notamment la marginalisation pédagogique liée à l'inaccessibilité des ressources, largement rapportée dans les études sur le handicap visuel dans l'enseignement supérieur (Gibson, 2012²⁹). Au Maroc, cette inaccessibilité reflète moins un manque de volonté politique qu'un déficit chronique en moyens, formation spécialisée et coordination institutionnelle, soulignant le décalage entre les lois garantissant l'égalité des chances (comme la loi-cadre 97.13). De plus, l'insuffisance du soutien institutionnel questionne la capacité des universités à s'inscrire dans une véritable culture inclusive. Au-delà des dispositifs techniques, c'est la méconnaissance des besoins spécifiques et l'inertie bureaucratique qui exacerbent le sentiment d'abandon des étudiants aveugles. La dimension sociale, souvent négligée dans les politiques éducatives, s'avère déterminante. L'isolement

²⁹ Gibson, S. (2012). Narrative accounts of university education: Socio-cultural perspectives of students with disabilities. *Disability & Society*, 27(3), 353-369.

ressenti relève autant d'un déficit de reconnaissance symbolique et relationnelle que d'obstacles matériels. Les associations étudiantes jouent ainsi un rôle crucial en tant qu'espaces de résistance, de socialisation et de valorisation identitaire, renforçant le capital social et l'autonomisation collective des étudiants. Les stratégies individuelles d'adaptation recours aux technologies, auto organisation, réseaux informels témoignent d'une forte capacité d'autonomisation, en accord avec les analyses de Ravaud (2006)³⁰ sur la navigation dans des environnements non adaptés. Néanmoins, cette résilience ne doit pas masquer la responsabilité institutionnelle : l'adaptation permanente impose une charge cognitive, émotionnelle et logistique injuste aux personnes concernées. En somme, cette étude souligne l'importance de replacer la parole des étudiants au centre de la réflexion sur l'inclusion. Loin d'être de simples bénéficiaires, ils sont des acteurs critiques, appelant à une refondation des pratiques pédagogiques, des dispositifs de soutien et des relations au savoir et à l'altérité. Cette discussion éclaire la nécessité d'un changement de paradigme : abandonner la logique de compensation pour engager une transformation institutionnelle fondée sur l'écoute, la co-construction et la justice sociale

5.1. Transition et analyse critique croisée entre les trois parties

Les trois grandes sections de cet article ont permis d'explorer de manière progressive et complémentaire la problématique de la **vulnérabilité et de l'autonomisation des étudiants aveugles à besoins spécifiques** dans les universités marocaines. La **première partie**, centrée sur le **cadre théorique et conceptuel**, a mis en lumière les fondements de l'inclusion scolaire et universitaire à travers les concepts clés de vulnérabilité, d'autonomie, de handicap et de justice sociale. En contextualisant ces notions dans le paysage marocain, elle a révélé les **enjeux profonds d'un système éducatif en mutation**, tiraillé entre traditions normatives et ouverture progressive à l'altérité. La **deuxième partie**, dédiée à l'analyse des **politiques publiques d'inclusion**, a dévoilé les **écarts significatifs entre les textes juridiques et la réalité du terrain**. Si les discours institutionnels et les réformes récentes (notamment la loi-cadre 97.13) témoignent d'une volonté d'alignement avec les standards internationaux, leur **mise en œuvre reste incomplète, inégalitaire et souvent peu adaptée aux besoins réels des étudiants en situation de handicap visuel**. Le manque de coordination intersectorielle, l'absence de moyens

³⁰ Ravaud JF, Ville I. Handicap. Dans : Andrieu B, éditeur. Le Dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales. Paris : CNRS Éditions ; 2006. p. 221-222.

humains et matériels, ainsi que la faiblesse de la culture inclusive dans les établissements sont autant de freins à une inclusion effective. Enfin, la **troisième partie**, ancrée dans une enquête de terrain, a donné voix aux premiers concernés. Les **témoignages poignants des étudiants aveugles** à besoins spécifiques révèlent les dimensions vécues de l'inclusion, marquées par **l'ambivalence constante entre détermination et fatigue psychologique, entre lutte individuelle et manque de reconnaissance institutionnelle**. Ces récits confirment que, malgré leur résilience admirable, les étudiants aveugles doivent encore composer avec un **système universitaire peu sensible à leurs droits fondamentaux**, voire indifférent à leurs réalités quotidiennes.

5.2. Inclusion asymétrique et autonomie à reconstruire : vers une université équitable et émancipatrice

L'analyse croisée des discours et des vécus révèle une inclusion encore asymétrique et fragile dans l'enseignement supérieur marocain. Si les principes d'égalité et d'intégration sont largement revendiqués, leur traduction concrète dans les pratiques reste dépendante de la bonne volonté d'acteurs isolés enseignants sensibilisés, associations militantes, étudiants engagés plutôt que d'une politique publique cohérente, stable et véritablement centrée sur l'équité. Cette approche, trop souvent axée sur la compensation des déficiences individuelles, tend à atténuer les conséquences du handicap sans remettre en cause les environnements physiques, sociaux et pédagogiques eux-mêmes. Or, la vulnérabilité des étudiants aveugles à besoins spécifiques ne résulte pas uniquement de leur handicap visuel, mais aussi d'un système qui, par ses lacunes et ses omissions, perpétue des formes d'exclusion structurelle. Pour dépasser cette asymétrie, il est nécessaire de penser l'université comme un espace d'émancipation et de dialogue. L'autonomie ne peut se limiter à la capacité d'adaptation individuelle des étudiants ; elle doit être comprise comme le fruit d'une transformation systémique des pratiques universitaires : adaptation des curricula, accessibilité de l'information, modalités d'évaluation flexibles, et surtout participation active des étudiants dans la co-construction des politiques inclusives. Ainsi, repenser l'inclusion, c'est engager un véritable changement de paradigme, où l'université devient un lieu où la reconnaissance active des différences nourrit la justice sociale et l'égalité des chances, plutôt qu'un simple lieu de gestion compensatoire des déficiences.

Conclusion

L'inclusion des étudiants aveugles à besoins spécifiques dans l'enseignement supérieur marocain reste un horizon largement inachevé. Malgré l'existence de cadres juridiques avancés, la mise en œuvre sur le terrain reste fragmentaire, dépendante d'initiatives individuelles plutôt que d'une politique cohérente et équitable. Les obstacles matériels, pédagogiques et sociaux continuent de structurer une exclusion diffuse. Cette recherche a permis de mettre en évidence, à travers une approche qualitative fondée sur une série d'entretiens semi-directifs, les décalages persistants entre les ambitions politiques affichées et les réalités vécues sur le terrain. Si des cadres juridiques existent tels que la loi-cadre 97.13 leur mise en œuvre reste souvent fragmentaire, peu coordonnée, et déconnectée des besoins concrets des étudiants concernés. Les résultats de cette étude révèlent une triple tension : entre inclusion déclarée et exclusion vécue, entre dispositifs théoriques et adaptations improvisées, entre résilience individuelle et inertie institutionnelle. Les étudiants aveugles interrogés ne se définissent pas comme de simples bénéficiaires passifs de mesures correctives. Au contraire, ils mobilisent une diversité de ressources pour contourner les multiples formes d'inaccessibilité : pédagogique, matérielle, numérique, sociale qui structurent encore l'espace universitaire. Cependant, cette résilience, aussi admirable soit-elle, ne saurait justifier le maintien d'un système inégalitaire. La responsabilité revient aux institutions de construire un environnement universitaire véritablement inclusif, qui ne se limite pas à des ajustements marginaux mais repense en profondeur les normes, les pratiques et les représentations. En redonnant la parole aux principaux concernés, ce travail a tenté de contribuer à une reconnaissance de leurs expériences et de leurs aspirations. Il en ressort que l'inclusion ne peut être pensée comme un supplément d'âme, mais bien comme une exigence démocratique, un impératif de justice sociale, et un levier pour la transformation du système éducatif dans son ensemble. Au terme de cette recherche, plusieurs pistes d'action se dessinent : renforcer la formation des enseignants à la diversité, assurer l'accessibilité universelle des ressources pédagogiques, améliorer la coordination interinstitutionnelle, et surtout, intégrer systématiquement la voix des étudiants aveugles à besoins spécifiques dans l'élaboration des politiques universitaires. Car une université inclusive n'est pas seulement celle qui accueille, mais celle qui reconnaît, qui écoute, et qui transforme ses normes à la lumière de toutes les expériences humaines.

Bibliographie

Références bibliographiques

Amsellem-Mainguy Y., Cordazzo P. (2018), « Introduction. Vulnérabilités et incidences sur les parcours d'entrée dans la vie adulte : les jeunes une population spécifique ? », *Populations vulnérables*, no 4, p. 9-17.

Anthony Giddens (2020), *Face it or deal with it. Vulnerabilty situations and handicap situation*, 15-37

Beaupère, N. & Collet, X. (2019). Les vulnérabilités étudiantes, quels effets sur les parcours ? Les chemins inattendus de la réussite (p. 9-30). Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n°12).

BECK, Ulrich (2011), «Europe: coopérez ou disparaïssez! », *Alternatives économiques*, n. 301, avril, 72-73.

Bonin M., Combe L., Fabre F. et al. (2018), « Une vulnérabilité cachée et méconnue du sujet âgé : le syndrome de Diogène », *Populations vulnérables*, n° 3.

Bourdieu P. (2016), « Capital humain et capital culturel », dans Bourdieu P., *Sociologie générale, Cours au Collège de France 1983-1986*, vol. 2, Seuil, 2016, p. 248-254

Brodiez-Dolino, A., Von Bueltzingsloewen, I., Eyraud, B., Laval, C. et Ravon B. (dir.). 2014. Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie. Rennes : Presses universitaires de Rennes

Butler, J. 2014. « **Vulnerability and Resistance** », conférence présentée à Madrid, 19 mars 2014, consulté le 02 juillet 2025 <https://lirofession.mla.org/vulnerability-and-resistance/>.

Castel R. (1991), « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation », in Donzelot J. (dir.), *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Revue Esprit, p. 137-168.

Davy, Laura et Celia Green (2022), « **The Right to Autonomy and the Conditions that Secure It: The Relationship Between the UNCRPD and Market-Based Policy Reform** », dans F. Felder, L. Davy et R. Kayess (dir.), *Disability Law and Human Rights*, Palgrave Macmillan

Delcey, M. (2002). **Notion de situation de handicap** (moteur). Les classifications internationales des handicaps, p.1-17.

Eldon E. Snyder, « **Sociology of Education: a Description of the Field** » *Sociology and Social Research*, vol. 52, n° 2, 1968

Gibson, S. (2012). Narrative accounts of university education: Socio-cultural perspectives of students with disabilities. *Disability & Society*, 27(3), 353-369.

El Khayari, H. (2025). *Grille thématique auprès des étudiants aveugles à besoins spécifiques* [Tableau1]. Travail de recherche personnel.

El Khayari, H. (2025). Résultats des entretiens semi-directifs auprès des étudiants aveugles à besoins spécifiques au Maroc (figure 1). Réalisé dans le cadre d'un article scientifique en sociologie de l'éducation sur l'inclusion universitaire.

El Khayari, H. (2025). *Résultats des entretiens auprès des étudiants aveugles à besoins spécifiques dans les universités marocaines* (Tableau 2). Réalisé dans le cadre d'un article scientifique en politiques inclusives et réalités vécues : une analyse sociologique de l'expérience des étudiants aveugles à besoins spécifiques dans l'enseignement supérieur marocain (2025)

HCDH, Déclaration des droits des personnes handicapées (3 pages), 9 décembre 1975, art. 1.

Le Blanc, G. 2011. Que faire de notre vulnérabilité ? Montrouge : Bayard éditions.

Le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), par l'intermédiaire du Comité des droits des personnes handicapées, a adopté la Convention relative aux droits des personnes handicapées le 13 décembre 2006, ainsi que son Protocole facultatif. Le gouvernement du Maroc a qualifié la Convention et son Protocole facultatif de « moyen important pour la communauté internationale de reconnaître et de réaffirmer la nécessité de prévenir la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie

Loi-cadre n° 97-13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap

Loi n°76.15 relative à la réorganisation du Conseil National des Droits de l'Homme

Projet de loi-cadre n° 97-13 relatif à la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap qui se compose de plusieurs dispositions permettant aux personnes en situation de handicap l'accès à leurs droits fondamentaux dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la prévention, de la protection médicale, de la formation, de l'insertion professionnelle, des accessibilités et en facilitant leur participation aux activités sportives, culturelles et récréatives.

Ravaud JF, Ville I. Handicap. Dans : Andrieu B, éditeur. Le Dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales. Paris : CNRS Éditions ; 2006. p. 221-222.

Soulet, M. 2005. *La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique.* Pensée plurielle, 2(10), 49-59.

Soulet, M. 2022. Vulnérabilité et prévention : de quelques enjeux sociologiques. Dans M. Bonnefoy, M.-C, Colombo, C., Garrigues, P., Suesser (dir.). 2022. Quelle prévention universelle et ajustée à la vulnérabilité. Toulouse : Érès.

Stratégie nationale de l'éducation 2019-2030, également appelée vision stratégique de la réforme 2015-2030, vise à transformer le système éducatif marocain pour garantir l'équité, la qualité et la promotion de l'individu et de la société. Il s'inscrit dans la continuité de la vision stratégique 2015-2030, qui a été élaborée par le conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Cette vision a été pensée comme une feuille de route pour transformer le système éducatif marocain et répondre aux défis du 21ème siècle.

Sophia Stavrou, « Bernstein Basil. Pédagogie, contrôle symbolique et identité : théorie, recherche, critique », Revue française de pédagogie, mis en ligne le 23 septembre 2010, consulté le 02 juillet 2025. URL : <http://journals.openedition.org/rfp/532>

Vallerie, B. et Le Bossé, Y. 2006. Le développement du pouvoir d'agir (vulnérabilité) des personnes et des collectivités : de son expérimentation à son enseignement. Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle, 39, 87-100, consulté le 02 juillet 2025. URL : <https://doi.org/10.3917/lse.393.0087>

Warnier J-P. (1999), Construire la culture matérielle. L'homme qui pensait avec ses doigts, Paris, PUF.